



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 mai 2024  
CONVOCATION DU 10 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mai, à vingt heures et six minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames, Messieurs AMARAL Philippe (AP), CARRIER Max (CM), CHAUTARD Jean-Jacques (CJJ), CHOUMITZKY Olivier (CO), JALLEAU FAURE Béatrice (JFB), LANOUX Marianne (LM), LARRIEU Cécilia (LC) LAVIGNE DELVILLE François (LDF), MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (MLDC), MORET DAVOINE René (MDR), TALLARON Luce (TL)

**Procurations :** Monsieur BOUVARD Bruno (BB) donne procuration à Mme JALLEAU FAURE Béatrice, Monsieur CHARTON Jean-Marc (CJM) donne procuration à Mme LANOUX Marianne, Madame LIBERT-MESNAGE Evelyne (LME) donne procuration à Mme LARRIEU Cécilia

**Excusés :** QUOUILLAULT Anita (QA)

**Secrétaire de séance :** TALLARON Luce (TL)  
**Secrétaire générale :** LEVESQUE Solenn (LS)

---

**Ordre du jour :**

1. Validation de la convention d'installation d'un food-truck,

**Délibération validant la convention de l'installation sur le domaine public d'un food-truck**

LDF fait la lecture du mail qu'il a envoyé aux élus sur la situation. Il explique qu'il a rencontré Mme Bouilloux Elodie pour échanger sur son projet. A la suite, il lit le mail de cette dernière qui reprend toutes les modifications envisagées. Monsieur le Maire informe que Mme Bacher Hélène, la comptable de la collectivité, a relancé Enedis par deux fois sur le questionnement d'un branchement électrique sur site.

Mme Bouilloux a fait savoir que les 3 jours proposés peuvent être un jour sur deux.

LDF avance qu'il est favorable à ce projet modifié et le met au vote.

Le CM décide :

- par 10 voix pour,
- par 4 voix contre : Mmes JALLEAU-FAURE Béatrice et LIBERT-MESNAGE Evelyne LARRIEU Cécilia et M. BOUVARD Bruno

LC explique qu'il risque d'avoir des soucis avec le voisinage.

Mme Bouilloux propose une période d'essai de 3 mois afin d'avoir toutes les remontées et elle se retirera s'il y avait la moindre difficulté.



LC raconte qu'elle avait eu des nuisances sonores lors de l'installation du food-truck « pizzas ». Elle verbalise son inquiétude sur ce projet d'autant qu'il y a aura également le chantier de la plaine ludique à supporter.

JFB rejoint les propos de LC et rajoute que c'est plutôt le nombre de jours demandés qui est source de désaccord.

LC propose que le food-truck s'installe qu'une seule soirée et qu'ensuite il change de commune.

TL demande s'il est possible d'envisager un bilan à la fin du mois pour avoir un premier retour.

LDF avance que l'on s'en rendra compte très rapidement, les riverains se manifesteront si cela trouble l'ordre public.

LDF rappelle que la décision a été prise à la majorité lors du vote.

LC fait constater que l'assurance qui a été donnée couvre la caravane du food-truck que pour une utilisation de loisirs et non commerciale.

Mme Bouilloux s'engage à faire la vérification auprès de son assureur et si besoin la faire modifier en ce sens.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22 h04.

La secrétaire de séance

Luce TALLARON

Le Maire,

François LAVIGNE DELVILLE

